Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20241219-241211-10-DE Date de télétransmission : 19/12/2024 Date de réception préfecture : 19/12/2024

DEPARTEMENT DES YVELINES

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 11 décembre 2024

PUBLIE LE: 1.9 DFC. 2024

Délibération n°241211-10 : Mise à disposition du domaine public à Achères pour activité de déchetterie – Avenant 2 à la convention avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le quatre décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Mark VENUS**, premier vice-président, en l'absence du Président.

# **SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024**

#### **PRESENTS**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT

### **ABSENTS EXCUSES**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

CU GRAND PARIS SEINE ET

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE François DAZELLE, PRESIDENT

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

## Communes non représentées

#### Assistaient à la séance

Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques mutualisée d'Unilys Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM		8
<u>Délégués présents</u>		8
<u>Pouvoirs</u>		0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>		8

Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20241219-241211-10-DE Date de télétransmission : 19/12/2024 Date de réception préfecture : 19/12/2024

# OBJET: MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC A ACHERES POUR ACTIVITE DE DECHETTERIE – AVENANT 2 A LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE

RAPPORTEUR: Monsieur VENUS, Premier vice-président,

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1;

**VU** les derniers statuts du Syndicat VALOSEINE approuvés par délibération du Comité syndical du 4 mars 2020 ;

**VU** la délibération du 29 juin 2023 du Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise relative aux orientations portant sur l'exercice de la compétence déchets ;

**VU** la Convention SIDCONV19A d'occupation du domaine public du 16 janvier 2019 et son avenant 1 du 29 décembre 2023 ;

**CONSIDERANT** que le Syndicat est propriétaire d'un terrain de 30 303 m² situé sur la commune d'Achères, en zone AU2 du plan local d'urbanisme, figurant au cadastre sous le  $n^{\circ}$  AB 310 ;

**CONSIDERANT** qu'en vertu d'une convention d'occupation du domaine public signée le 19 décembre 2023 et ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 2 ans reconductible expressément 3 fois un an, le Syndicat met à disposition de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise une partie de ce terrain, soit 6 194 m², pour y exercer une activité de déchetterie ;

**CONSIDERANT** qu'en application de l'avenant 1, la convention d'occupation du domaine public arrive à échéance le 31 décembre 2024 ;

**CONSIDERANT** qu'il a été convenu que le Syndicat cèdera à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise la partie du terrain qu'elle exploite actuellement dans la cadre de la déchetterie d'Achères ;

**CONSIDERANT** que dans ce contexte et dans l'attente de l'acquisition du terrain par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, il convient de prolonger la durée de la convention ;

**CONSIDERANT** en conséquence le projet d'avenant 2 à la convention, ayant pour objet de prolonger la durée de ladite convention d'une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025 inclus ;

#### LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son vice-président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant 2 à la convention d'occupation du domaine public avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise portant sur un terrain 6 194 m² pour y exercer une activité de déchetterie, ayant pour objet de prolonger la durée de ladite convention d'une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

AUTORISE le Président à signer ledit avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 19 DEC. 2024

Transmis en préfecture et affiché le 19 NFC 2024

**Pour Extrait Conforme** 

Lionel WASTL

Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal